

BE-A0541_005875_004625_FRE

Woluwe-Saint-Etienne puis de Saint-Josseten-Noode / - In: Inventaire des archives de la justice de paix et du tribunal de police du canton de Woluwé-Saint-Etienne



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Histoire du producteur et des archives.....	4
Producteur d'archives.....	4
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	4
Contenu et structure.....	5
Contenu.....	5
Sélections et éliminations.....	5
Mode de classement.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
Inventaire des archives de la justice de paix et du tribunal de simple police du canton de Woluwe-Saint-Étienne puis de Saint-Josse- ten-Noode 1795- 1863.....	7
1 - 50 Siège à Woluwe-Saint-Étienne.....	7
51 - 74 Siège à Saint-Josse-ten-Noode.....	10
75 Annexe.....	12

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Justice de Paix et Tribunal de Police Woluwé-Saint-Etienne puis Saint-Josse-ten-Noode (1795-1863)

Période:

1795 - 1863

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0541.261

Etendue:

- Etendue inventoriée: 4.10 m
- Dernière cote d'inventaire: 75.00

Dépôt d'archives:

Rijksarchief te Vorst / Archives de l'Etat à Forest

Producteurs d'archives:

Vrederegerecht van Sint-Stevens-Woluwe, 1795-2022

Vrederegerecht van Sint-Joost-ten-Node, 1799-2022

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

HISTOIRE INSTITUTIONELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

En vertu de la loi du 20 juin 1849, le chef-lieu du canton de justice de paix de Woluwe-Saint-étienne est transféré de cette commune dans celle de Saint-Josse-ten-Noode.

1

1 Cf. Moniteur belge, 21 juin 1849, p. 1718 : loi relative au changement de quelques chefs-lieux de justice de paix, 20 juin 1849. L'article 3 concerne Woluwe-Saint-Étienne.

Contenu et structure

CONTENU

Le fonds ne contient que quelques pièces se rapportant au tribunal de simple police. En principe, elles ont été classées à la suite des pièces de la justice de paix de la même année

²

. La partie du fonds provenant de la justice de paix se compose principalement d'une série chronologique numérotée. Elle est constituée par la collection des minutes des actes de la justice de paix. Elle rassemble donc les différentes matières relevant de la justice de paix : juridiction contentieuse (actes judiciaires), juridiction gracieuse (actes extra judiciaires), conciliations. Toutefois, la fin de la série est, pour chaque année, scindée matériellement en deux groupes de minutes, rangés dans l'ordre chronologique, séparant ainsi les actes extra judiciaires et les conciliations des actes judiciaires (cf. le corps de l'inventaire). Mais les numérotations des deux groupes de minutes se complètent en une numérotation unique.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Il est clair que le fonds est incomplet. Comme il a été indiqué en commençant, il n'y a presque pas de pièces du tribunal de simple police. D'autre part, les pièces de procédure (telles que les citations) sont toutes perdues, à quelques exceptions près (conservées dès l'origine en annexe à la minute correspondante). Nous considérons qu'aucune des pièces du fonds n'est sans valeur. Remarquons enfin que la série des minutes n'est pas complète : l'inventaire révèle quelques lacunes. La majorité des répertoires annuels a disparu.

2 La plupart de ces rares pièces sont matériellement unies aux pièces se rapportant à la justice de paix. Sauf mention expresse de l'inventaire, la présence de pièces provenant du tribunal de simple police sera toujours indiquée en note. Partout ailleurs, l'absence de mention ou de note indique que les pièces présentes se rapportent toutes à la justice de paix. Le respect du classement strictement organique exigerait de classer le fonds en séparant (autant que possible) les pièces du tribunal de simple police des pièces de la justice de paix. D'autres fonds semblables ont été classés de cette dernière façon. Il est vrai qu'ils présentaient une série de pièces provenant du tribunal de simple police aussi importante que celle qui correspondait à la justice de paix. Dans notre cas, nous nous écartons de ce classement strict, profitant de la rareté des pièces provenant du tribunal de simple police. Ajoutons que le fonds à classer était assez en ordre, et que les pièces de police étaient placées comme nous les plaçons. Nous croyons simplifier l'inventaire et son utilisation en présentant année par année l'ensemble de la matière en cause.

MODE DE CLASSEMENT

Sans qu'il en soit fait mention dans l'inventaire, les minutes sont parfois accompagnées d'une ou de plusieurs pièces annexes. On ne peut toujours parler de dossiers. En effet, les affaires remises à huitaine, par exemple, font l'objet de plusieurs minutes parfois rangées séparément.

Ces pièces se présentent reliées en volumes ou, le plus souvent, dans une suite sans lien matériel.

3

Quelques pièces diverses sont classées chacune à la suite des minutes de l'année correspondante.

4

Le classement matériel est conforme à l'inventaire. Les pièces du tribunal de simple police et les pièces diverses de la justice de paix, placées à la suite des minutes de la justice de paix de l'année correspondante, ne se subordonnent pas à ces dernières par leur contenu. La numérotation des unités matérielles de conservation est donc continue.

5

3 Dans le cas des recueils, les pièces annexées aux minutes peuvent être reliées avec celles-ci ou simplement glissées dans le volume. Remarquons que la suite des pièces non reliées se présente exactement de la même façon que celle des pièces reliées en volume. On pourrait croire que les pièces non reliées étaient prêtes pour la reliure.

4 Pour des raisons analogues à celles exposées au sujet des pièces de police (la même exception a été faite pour les affiches).

5 À raison d'un numéro par unité matérielle, les dossiers étant mis en chemise, les recueils ayant l'aspect de volumes.

Description des séries et des éléments

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE LA JUSTICE DE PAIX ET DU TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DU CANTON DE WOLUWE-SAINT- ÉTIENNE PUIS DE SAINT-JOSSE- TEN-NOODE 1795-1863

1 - 50 SIÈGE À WOLUWE-SAINT-ÉTIENNE

- | | | |
|----|--|-----------|
| 1 | An IV (23 septembre 1795 - 21 septembre 1796) | 1 recueil |
| 2 | An V (22 septembre 1796 - 21 septembre 1797) | 1 recueil |
| 3 | An VI (22 septembre 1797 - 21 septembre 1798) | 1 recueil |
| 4 | An VII (22 septembre 1798 - 22 septembre 1799) | 1 recueil |
| 5 | An X (23 septembre 1801 - 22 septembre 1802) | 1 recueil |
| 6 | An XII (24 septembre 1803 - 22 septembre 1804) + 1 répertoire
1 chemise (actes détachés et 1 cahier) | |
| 7 | An XIII (23 septembre 1804 - 22 septembre 1805) + 1 répertoire
1 chemise (actes détachés et 1 cahier) | |
| 8 | An XIV - 1806 (à partir du 23 septembre 1805) + 1 répertoire
1 chemise (actes détachés et 1 cahier) | |
| 9 | 1807 | 1 chemise |
| 10 | 1808 + 1 répertoire pour 1807 et 1808
1 chemise (actes détachés et 1 cahier) | |
| 11 | 1809 | 1 chemise |
| 12 | Minutes de jugement civils et de simple police de 1809 | 1 chemise |
| 13 | Minutes des actes de 1810 + répertoire
1 chemise (actes détachés et 1 cahier) | |

14	1811 + répertoire	1 chemise (actes détachés et 1 cahier)
15	1812 + répertoire	1 chemise (actes détachés et 1 cahier)
16	Avril à décembre 1814	1 chemise
17	1815 + répertoire	1 chemise (actes détachés et 1 cahier)
18	1816	1 chemise
19	1817	1 chemise
20	1818	1 chemise
21	Minutes d'actes extra-judiciaires de 1818	1 chemise
22	Minutes des actes de 1819	1 chemise
23	1820	1 chemise
24	1821	1 chemise
25	1822	1 chemise
26	1823	1 chemise
27	1824	1 chemise
28	1825	1 chemise
29	1826	1 chemise

30	1827	1 chemise
31	1828	1 chemise
32	1829	1 chemise
33	1830	1 chemise
34	1831	1 chemise
35	1832	1 chemise
36	1833	1 chemise
37	1834	1 chemise
38	1835	1 chemise
39	1836 (sauf février et mars)	1 chemise
40	1837	1 chemise
41	1838	1 chemise
42	1840	1 chemise
43	1841	1 chemise
44	1842	1 chemise
45	1843	1 chemise

46	1844	1 chemise
47	1845	1 chemise
48	1847	1 chemise
49	1848	1 chemise
50	1849	1 chemise
51	<i>51 - 74 SIÈGE À SAINT-JOSSE-TEN-NOODE</i> Minutes des actes de 1850	1 chemise
52	1851	1 chemise
53	1852	1 chemise
54	24 décembre 1852 et 1 ^{re} semestre 1853	1 recueil
55	2 ^e semestre 1853	1 recueil
56	1854 (sauf les jugements définitifs et quelques autres actes)	1 recueil
57	1854 (notamment les jugements définitifs)	1 chemise
58	1855 (sauf les jugements et quelques autres actes)	1 chemise
59	1856 (idem)	1 chemise
60	1857 (idem)	1 chemise

61	Minutes d'actes judiciaires (notamment de jugements) de 1855 et 1856 et du 1er au 14 janvier 1857 + table annuelle des numéros des actes contenus dans ce recueil et absents des chemises 58, 59 et 60 de cet inventaire.	1 recueil
62	Minutes d'actes judiciaires (notamment les jugements) de 1857	1 chemise
63	1858	1 chemise
64	Minutes des actes extra-judiciaires et des conciliations de 1858 (à partir du 1er juillet)	1 chemise
65	Minutes des actes judiciaires de 1859	1 chemise
66	Minutes des actes extra-judiciaires et des conciliations de 1859	1 chemise
67	Minutes des actes judiciaires de 1860	1 chemise
68	Minute d'un acte de conciliation de 1860	1 chemise
69	Minutes des actes judiciaires de 1861	1 chemise
70	Minutes des actes extra-judiciaires et des conciliations de 1861	1 chemise
71	Minutes des actes judiciaires de 1862	1 chemise
72	Minutes des actes extra-judiciaires et des conciliations de janvier 1862	1 chemise
73	Idem du 2e semestre 1862	1 chemise
74	Minutes d'un acte extra-judiciaire de 1863	1 chemise

75 75 ANNEXE
Affiches 1818-1830

3 affiches